



CMP CHRS COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL 07 MAI 2020

en visioconférence

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé des CMP précédentes
2. Situation sanitaire liée au Covid-19 et impact pour notre secteur

La justice sociale impose **le maintien intégral** des revenus, et **l'augmentation** générale des salaires !

Présents : CGT (3), CFDT (1), SUD (2), NEXEM (6) et FO (4).

Déclaration liminaire de CGT, SUD et FO (en annexe).

1. **Approbation des comptes rendus des CMP précédentes.**

La CGT a des modifications à apporter avant approbation.

2. **Situation sanitaire liée au COVID-19 et impact pour notre secteur**

NEXEM se lance dans une longue explication de la situation. Il contextualise l'enjeu de la reprise du travail en explicitant la situation par de longs détours : comment favoriser une reprise du travail et permettre à chaque salarié de reprendre ses fonctions ? Le déconfinement est annoncé, les écoles rouvriront progressivement, l'activité du secteur devrait donc revenir progressivement à la normale également. Et surtout, il n'y a pas de chômage partiel dans le secteur des CHRS...

Pour FORCE OUVRIERE, ces circonvolutions et les précautions rhétoriques utilisées ne sauraient dissimuler l'idée développée par les employeurs : ils demandent aux salariés de reprendre le travail quoi qu'il en coûte et quelles que soient les conditions de protection, qui font défaut depuis le début du confinement. L'ensemble des organisations syndicales présentes s'accorde sur ce constat.

Se pose la question du maintien intégral du salaire pour les salariés qui peuvent se retrouver en activité partielle pour les motifs qui permettraient jusqu'à fin avril de bénéficier d'arrêts maladie dérogatoires, à savoir pour garde d'enfant, personne vulnérable ou vivant avec une personne vulnérable. **FORCE OUVRIERE demande l'ouverture de négociations sur ce sujet.** Encore une fois, l'ensemble des organisations syndicales sont favorables à cette négociation et au maintien intégral du salaire.

FORCE OUVRIERE rappelle son opposition au principe qui consiste à mettre les salariés en position de devoir choisir entre perdre du salaire et se mettre en danger, ou mettre en danger leurs proches.

NEXEM se défend en indiquant qu'aucun élément de certitude n'est connu concernant les budgets 2020 et leur possible maintien.

FO réagit en signalant que l'incertitude budgétaire était déjà de mise avant la crise que nous traversons ! Ce n'est donc pas pour nous un argument recevable.

Pour la CGT, l'enjeu est de se protéger et de protéger les autres. La politique de NEXEM qui consiste à faire reprendre le travail n'est pas acceptable.

SUD fait référence à un document publié le jour même par NEXEM à l'attention de ses adhérents. Ce document ne laisse planer aucun doute : NEXEM pousse à la reprise du travail.

NEXEM ne répondant pas directement à la question, FO interpelle les employeurs. La question posée est simple, la réponse attendue doit l'être aussi. Allez-vous, oui ou non, maintenir les salaires ? NEXEM prétend alors qu'il n'est pas possible d'imposer quoi que ce soit à leurs adhérents...

Il est fait remarquer à NEXEM qu'il existe pourtant un moyen très simple : l'accord de Branche !

Toutes les organisations syndicales s'accordent sur cette demande : négocier un accord de Branche à durée déterminée permettant un maintien de salaire intégral sur le mois de mai.

De nombreux arguments sont développés pour convaincre les employeurs de la nécessité et de l'utilité d'un tel accord et de ce maintien de salaire. Les organisations syndicales démontrent que le « coût » en serait très faible. Parfois même, ce « coût » pourrait se révéler plus important sans maintien de salaire...

FO indique qu'en effet, il ne s'agirait même pas de maintenir 30 % du brut... Puisque dans de nombreux cas, des aménagements sont possibles (ou déjà effectifs !) avec des panachages entre télétravail, activité partielle et/ou travail sur site.

Maintenir les salaires serait une mesure de justice sociale !

Quand NEXEM renvoie systématiquement à des négociations de gré à gré entre l'employeur et le salarié pour trouver des solutions qu'il prétend ne pouvoir être qu'individuelles, FORCE OUVRIERE rappelle qu'il ne peut y avoir de droits individuels sans qu'ils ne soient garantis collectivement.

FORCE OUVRIERE interpelle NEXEM sur les dernières ordonnances et particulièrement sur les dérogations au droit du travail. Nous revendiquons qu'aucune des dérogations rendues possibles par ces ordonnances ne puisse s'appliquer et demandons un positionnement des employeurs. FO considère qu'il s'agirait d'une double peine pour les salariés. NEXEM n'a pas de réponse.

FO résume les positions employeurs :

- NEXEM fait le choix de remettre les salariés au travail
- NEXEM refuse de négocier un accord de branche sur le maintien de salaire

FO proteste contre les positions de NEXEM. Où sommes-nous ? Sommes-nous bien dans une commission paritaire de négociation ? Peut-on négocier ? Ou doit-on simplement accompagner les décisions patronales, seules dignes d'intérêt, et issues du seul rôle que NEXEM tient, celui de n'être qu'un bureau d'enregistrement des décisions des pouvoirs publics ? Alors même qu'une large majorité, à la fois en nombre et en représentativité, est disposée à négocier !

Les délégations de SUD, de la CGT et de FO décident de quitter la réunion pour marquer leur opposition à l'attitude de NEXEM.

Prochaines dates, décidées alors que nous avons quitté la réunion :

- Mardi 16 juin de 10h à 12h
- Vendredi 26 juin de 10h à 12h

Paris, le 20 mai 2020

Pour la délégation FO : Véronique MENGUY, Sandrine VAGNY, David GREGOIRE
et Michel POULET



**DECLARATION LIMINAIRE
Commission Mixte Paritaire
ACCORDS CHRS
Jeudi 7 mai 2020**

**CETTE CRISE SANITAIRE NE DOIT PAS SERVIR DE PRÉTEXTE
POUR RÉDUIRE LES DROITS DES SALARIÉ.E.S**

FO, SUD et CGT dénoncent la situation des salarié.e.s dans les CHRS, premiers de corvée comme bien trop souvent, qui poursuivent leurs missions au péril de leur santé, de leur sécurité parfois même de leur vie.

Depuis le début de cette pandémie et de la décision gouvernementale de confinement de la population, les salarié.e.s des CHRS, tous métiers confondus, poursuivent comme ils le peuvent, avec professionnalisme et engagement, l'accompagnement des personnes parmi les plus vulnérables en se confrontant souvent à un manque cruel de moyens de protection.

À la veille du « déconfinement », FO, SUD et CGT persistent à dénoncer les conditions dans lesquelles encore trop de salarié.e.s dans les CHRS poursuivent leurs activités. Les modalités de reprise qui seront mises en place sont d'ores et déjà source d'inquiétude. Nous exigeons que les salarié.e.s et les personnes accompagnées aient tous les moyens de protection afin que cesse leur mise en danger.

FO, SUD et CGT rappellent cette revendication urgente : le maintien intégral des rémunérations de tous les salarié.e.s, peu importe leur statut. Cette revendication devant être facilement satisfaite puisque les budgets d'État sont maintenus.

FO, SUD et CGT comme l'ensemble des salarié.e.s du secteur, ne se contenteront pas d'un vague et condescendant « merci » avec une prime octroyée aux professionnels. Cela ne pourra en aucun cas compenser la perte cumulée de pouvoir d'achat des décennies passées. Pour FO, SUD et CGT, des actes forts s'imposent, des revalorisations nettes, des moyens suffisants pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, et une amélioration conséquente des conditions de travail. FO, SUD et CGT rappellent la revendication d'une augmentation immédiate de la valeur du point à 4€.

FO, SUD et CGT revendiquent et exigent aujourd'hui de NEXEM des prises de position claires :

- Ne pas appliquer les ordonnances issues de la loi « d'urgence sanitaire », qui viennent une nouvelle fois affaiblir le droit du travail et les accords collectifs en restaurant des dérogations que rien ne pourrait justifier, pas même cette crise sanitaire. **Ces ordonnances dérogatoires mettent encore une fois en danger la santé et la sécurité des salarié.e.s du secteur. Cela suffit !**
- De prendre les mesures d'urgence salariales permettant l'augmentation immédiate et durable du pouvoir d'achat des salarié.e.s ;
- De maintenir intégralement les salaires, peu importe le statut des salarié.e.s ;
- De respecter le droit à congés en n'imposant aucun congé pendant le confinement ;
- De prendre les mesures nécessaires au moment du déconfinement pour limiter les répercussions, tant au niveau de la sécurité physique que psychique des équipes et des publics accueillis. Et surtout, de mettre à la disposition des salarié.e.s toutes les protections qui s'imposent ;
- De solliciter la demande de reconnaissance de maladie professionnelle pour les salarié.e.s malades dans le cadre de leurs missions ;
- Que soit garanti le libre fonctionnement des instances représentatives du personnel (CSE, CSSCT, RP) et que cesse toute attaque contre le droit syndical.

Cette crise sanitaire met en lumière l'ineptie des politiques de casse orchestrée par les gouvernements successifs ces 30 dernières années dans notre secteur, politiques relayées et aggravées par tous les financeurs et accompagnées par NEXEM, au nom de l'austérité. Quel mépris pour les travailleurs en CHRS !

Et ce n'est pas faute, pour FO, SUD et CGT de vous avoir alerté sur cette situation, d'autant plus dramatique aujourd'hui tant en termes de conditions de travail que de rémunérations et nous dénonçons, une fois encore, avec force, les régressions continues que les autorités tarifaires imposent aux secteurs social, sanitaire et médico-social.

L'État et NEXEM doivent, cette fois-ci, satisfaire nos revendications.
Ce n'est pas aux salarié.e.s de payer cette crise !